



NATIONS
UNIES



CONVENTION SUR LA LUTTE
CONTRE LA DESERTIFICATION

Distr.
GENERALE

ICCD/COP(1)/INF.1
25 juillet 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONFERENCE DES PARTIES

Première session

Rome, 29 septembre - 10 octobre 1997

DISPOSITIONS RELATIVES A LA PREMIERE SESSION
DE LA CONFERENCE DES PARTIES

RENSEIGNEMENTS PRELIMINAIRES A L'INTENTION DES PARTICIPANTS

La première session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification se tiendra du 29 septembre au 10 octobre 1997 à Rome (Italie). Le présent document fournit quelques renseignements généraux qui peuvent être utiles aux participants. La session sera convoquée et accueillie par le Gouvernement italien, conformément à la décision 9/3 du Comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer une convention internationale sur la lutte contre la désertification (CIND), au paragraphe 4 de l'article 22 de la Convention et à la résolution 51/180 de l'Assemblée générale, du 16 décembre 1996. Elle sera divisée en deux phases : une phase initiale (29 septembre - 6 octobre 1997) et une phase de haut niveau (7-10 octobre 1997).

1. Lieu de la session

La Conférence des Parties aura lieu au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à :

Viale delle Terme di Caracalla

00100 Rome (Italie)

Téléphone : (39.6) 5225.1 (numéro attribué à partir d'août :
5705.1)

Télécopieur : (39.6) 5225.3152 (numéro attribué à partir d'août :
5705.3152)

GE.97-63610 (F)

La Conférence s'ouvrira le lundi 29 septembre 1997 à 9 heures dans la salle des séances plénières. Mis à part la salle des séances plénières, d'autres salles de réunion pouvant accueillir deux séances simultanées avec services d'interprétation pendant les heures normales de travail seront également disponibles. Des locaux pourront en outre être utilisés pour des séances informelles sans interprétation. **L'horaire de travail sera en principe le suivant : de 9 heures à midi et de 14 heures à 17 heures.**

2. Secrétariat de la Conférence

Le chef du secrétariat de la Conférence est M. Hama Arba Diallo, secrétaire exécutif du secrétariat intérimaire de la Convention.

Le secrétariat peut être contacté à l'adresse suivante :

Secrétariat intérimaire de la Convention des Nations Unies
sur la lutte contre la désertification
Geneva Executive Centre
11/13 Chemin des Anémones
CH-1219 Châtelaine, Genève (Suisse)
Téléphone : (41.22) 979.94.20/979.94.04
Télécopieur : (41.22) 979.90.30
Courrier électronique : secretariat@unccd.ch

3. Comité national d'organisation

Le Gouvernement italien a nommé MM. Paolo Coppini et Paolo Massa, du Ministère des affaires étrangères, coordonnateurs nationaux de la Conférence. Ils peuvent être contactés à l'adresse suivante :

Ministère des affaires étrangères
Piazzale della Farnesina
1 Rome (Italie)
P. Coppini
Téléphone : (39.6) 3338.632
Télécopieur : (39.6) 3691.3661
Courrier électronique : paolo.coppini@ntt.it
P. Massa
Téléphone : (39.6) 3691.5107
Télécopieur : (39.6) 3691.5106

4. Hébergement

Les délégations sont priées de faire elles-mêmes leurs réservations d'hôtel. Le comité national d'organisation a pris des dispositions pour que l'Association romaine des hôteliers leur apporte son concours. S'il y a lieu, des chambres d'hôtel peuvent être réservées par l'intermédiaire de :

Mme Lidia Mangioni

Associazione Provinciale Romana Albergatori (APRA)
(Association romaine des hôteliers)
Corso d'Italia 10
00198 Rome (Italie)
Téléphone : (39.6) 8414.908
Télécopieur : (39.6) 8445.559

**Horaire de travail : de 9 heures à 13 heures, du lundi au vendredi
(bureau fermé du 11 au 15 août)**

L'Association romaine des hôteliers informera le cas échéant les participants des conditions et procédures applicables.

Il est à noter que la Conférence coïncide avec une période de forte affluence : pour obtenir des chambres d'hôtel par l'intermédiaire de l'Association susmentionnée, les réservations doivent être faites dans les meilleurs délais et, en tout état de cause, avant le 20 août 1997. L'Association romaine des hôteliers a signalé que les hôtels concernés exigeaient un règlement intégral direct à l'avance. La confirmation peut également être effectuée par une des cartes de crédit acceptées.

5. Coordination par la FAO

Le Directeur général de la FAO a chargé M. Hosny El-Lakany, directeur de la Division des ressources forestières, d'assurer la coordination de la Conférence pour la FAO :

Hosny El-Lakany

Directeur de la Division des ressources forestières
FAO

Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome (Italie)

Téléphone : (39.6) 5225.5879 (numéro attribué à partir d'août :
5705.5875)

Télécopieur : (39.6) 5225.5137 (numéro attribué à partir d'août :
5705.5137)

Courrier électronique : hosny.ellakany@fao.org

6. Accréditation

Les pouvoirs des représentants des Parties et les noms des représentants suppléants et des conseillers doivent être communiqués par le chef d'Etat ou de gouvernement ou par le Ministre des affaires étrangères. Pour assurer une pleine participation aux travaux de la Conférence, il est recommandé de délivrer aux représentants des Parties tous les pouvoirs nécessaires pour prendre part à la session et, le cas échéant, siéger au bureau de la première session de la Conférence des Parties et de tout comité de session ou groupe de travail, ainsi que des organes subsidiaires créés en vertu de la Convention.

Les pouvoirs doivent être soumis au secrétariat intérimaire de la Convention. Le bureau de la première session de la Conférence des Parties les examinera et présentera un rapport au cours de la session.

Les Etats ayant le statut d'observateur et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales devront également être accrédités.

7. Formalités de police

Le Gouvernement italien s'attachera à faciliter les formalités de police. Cependant, tous les participants à la Conférence sont priés de vérifier s'ils nécessitent un visa. Dans l'affirmative, il convient de présenter une demande à cet effet, en faisant état de la Conférence, à l'Ambassade ou au Consulat d'Italie le plus proche.

8. Réglementation douanière

Des renseignements sur la réglementation douanière en vigueur en Italie peuvent être obtenus auprès de toute ambassade ou de tout consulat de ce pays.

9. Aéroport de Rome

L'aéroport international de Rome est l'aéroport Leonardo da Vinci à Fiumicino. Le comité national d'organisation installera un comptoir d'information dans le salon des arrivées pour fournir aux délégations des renseignements en matière d'hébergement et de transport.

10. Transport

Les délégations sont priées d'organiser elles-mêmes leurs transports entre l'aéroport et le centre-ville et à l'intérieur de Rome. L'agglomération romaine dispose d'un vaste réseau de transports publics. Le siège de la FAO se trouve tout près de la station de métro Circo Massimo, ce que les participants trouveront commode.

11. Inscription

Des plaquettes d'identité seront délivrées lors de l'inscription : les participants sont priés de les porter en permanence, car ils devront les présenter pour accéder à la FAO.

L'inscription aura lieu au siège de la FAO. Des précisions sur l'emplacement exact du comptoir d'enregistrement pour les délégations nationales, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et les autres observateurs, ainsi que pour les médias et le personnel de l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées et les programmes des Nations Unies, seront communiquées avant le début de la Conférence des Parties.

12. Liste des orateurs

Une liste des orateurs pour le débat de haut niveau ainsi que pour les autres déclarations en séance plénière sera ouverte à la reprise de la dixième session du Comité intergouvernemental de négociation, qui doit se tenir à Genève du 18 au 22 août 1997. Des précisions seront fournies durant cette semaine dans le Journal du CIND.

13. Services médicaux

Le siège de la FAO dispose d'un service médical. En outre, le comité national d'organisation prendra les dispositions nécessaires en vue de toute hospitalisation en urgence.

14. Services publics de téléphone et de télécopie

Un bureau offrant des services publics de téléphone et de télécopie fonctionnera durant la session au siège de la FAO, à l'intention des délégations et des autres participants.

15. Services supplémentaires offerts à la FAO à l'intention des participants

Les participants à la Conférence pourront utiliser différents services existant à la FAO : bureau de poste, banque, kiosque à journaux, bar, services de cafétéria et de restaurant, librairie, boutique-photo et agence de voyages. En outre, il se peut que l'Automobile Club Italia installe un comptoir de location de voitures.

16. Installations disponibles pour les réunions et les expositions

Quelques installations seront à la disposition des participants pour la présentation d'exposés, des expositions et des séances informelles. Pour en disposer, il convient de s'adresser au secrétariat, qui les attribuera dans l'ordre où il recevra les demandes.

17. Centre de presse

Un centre international de presse sera mis en place pour les journalistes accrédités. Des renseignements sur les modalités d'accréditation peuvent être obtenus auprès de :

Mme Nada Osseiran

Geneva Executive Centre
CP 356
CH-1219 Châtelaine, Genève (Suisse)
Téléphone : (41-22) 979.94.12
Télécopieur : (41-22) 979.90.30/31
Courrier électronique : nosseiran@unccd.ch
ou

M. Michael Williams

Bureau d'information pour les conventions (IUC)
Geneva Executive Centre
CP 356
CH-1219 Châtelaine, Genève (Suisse)
Téléphone : (41-22) 979.92.42
Télécopieur : (41-22) 797.34.64
Courrier électronique : michael.williams@unep.ch

18. Manifestations parallèles

Un calendrier spécial de toutes les manifestations parallèles organisées à Rome sera publié. En outre, les délégations recevront, lors de l'inscription, des renseignements d'ordre culturel et touristique, y compris un plan du siège de la FAO.

19. Renseignements généraux sur Rome

Climat : Relativement chaud. En principe, des vêtements d'été peuvent encore être portés.

Electricité : 220 volts, 50 hertz.

Monnaie locale : Lire italienne.

(Le 3 juillet 1997, le taux de conversion BCI était de 1 699 liras pour 1 dollar des Etats-Unis).

Heure locale : GMT + 1.
